



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2024

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Absente excusée : Mme Sophie RIVALLEAU

Secrétaire : **Mme Sabrina LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR :

A – BAIL A FERME

B – CONVENTION POTEAU INCENDIE

C – SUBVENTION ASSOCIATION 2024

D – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

E - OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BA LOTISSEMENTS ASSAIS
LES JUMEAUX

F – CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE 1

G – CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE 2

H – NUMEROTATION 1

I – NUMEROTATION 2

J – NUMEROTATION 3

AJOUT :

K – NUMEROTATION 4

L - NUMEROTATION 5

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H50.

10 élus sont présents avec 1 procuration : 11 votants

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

D- 20240037 - BAIL A FERME - FERMAGE CCAS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la constitution d'un bail à ferme pour neuf années entières et consécutives, à compter du 29 septembre 2024.

Est concernée, la parcelle cadastrée YE 17 « La Vallée Tremblet » pour une superficie totale de 34 ares 70 ca. Cette parcelle fait partie des fermages du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- Constituer le bail à ferme pour une durée de neuf années entières et consécutives;
- Autoriser M. le Maire à signer le bail ;
- Fixer le fermage à 145,33 €/ha qui sera soumis annuellement, à l'indice en vigueur.

D- 20240038 - CONVENTION DE PARTAGE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN POTEAU INCENDIE SITUE A DESMOULINES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention de partage des charges de fonctionnement pour un poteau incendie situé à Desmoulines sur la commune d'Airvault.

En effet l'hydrant n°8 assure la défense contre l'incendie du hameau de Desmoulines situé en partie sur la commune de Saint-Loup-Lamairé et sur la commune d'Assais Les Jumeaux, ainsi que la station de pompage.

La commune de Saint-Loup-Lamairé, qui a sur son patrimoine l'hydrant n°8, continuera de payer les charges afférentes aux différents organismes et facturera à la commune d'Assais Les Jumeaux 50% des charges.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal DONNE son accord et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

D- 20240039 - SUBVENTION ASSOCIATION 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'exercice 2024.

ASSOCIATIONS	VOTE 2024
ADMR ST LOUP THENEZAY	100
AFN UNC "ANCIENS D'ALGERIE"	100
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
CHORALE SAINT MARTIN	100
DIVINE MARNOISE (STE DE PECHE)	100
FAMILLES RURALES ASSAIS	100
RVO	150
ASSOCIATION RICHESSE ET PATRIMOINE	50
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ENFANT DOMICILIE DANS LA COMMUNE	50€/élève
ASSOCIATIONS SPORTIVES NON-COMMUNALES - JEUNE DOMICILIE DANS LA COMMUNE	25€/jeune

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Vote les subventions qui seront allouées aux différentes associations pour l'exercice 2024 ;
- Prévoit la dépense au BP 2024.

D- 20240040 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Interassociation d'Assais Les Jumeaux en raison du fait qu'elle a financé le bar à huitres organisé lors du marché communal du mois d'avril 2024.

Les frais engagés ont été d'un montant de 624,00 €. Monsieur Le Maire propose donc une subvention exceptionnelle du même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 624,00 € à l'Interassociation d'Assais Les Jumeaux ;
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au BP de l'exercice 2024.

D- 20240041 - OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BA LOTISSEMENTS ASSAIS LES JUMEAUX

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00089/C du 2 avril 2002 relative aux prêts et avances entre collectivités ;

Considérant que le budget annexe Lotissements d'Assais Les Jumeaux a besoin de financer ses investissements 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une avance remboursable de 5 000 €. Cette avance a été prévue au budget 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'octroi par le budget principal au budget annexe lotissements d'Assais Les Jumeaux d'une avance remboursable de 5 000 € ;
- PRECISE que le remboursement de l'avance se fera au fur et à mesure des ventes de parcelles ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

D- 20240042 - CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La commune d'Assais Les Jumeaux souhaite créer un emploi non permanent d'agent administratif à temps non complet (20/35ème) pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 4 juillet 2024.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal 2ème Classe.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois pour un maximum de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème Classe, échelon 10.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi tel que décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article 332-23 du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs en date du 31 mai 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 :

De créer l'emploi non permanent d'agent administratif à temps non complet (20/35ème) de catégorie C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 4 juillet 2024 :

Filière : Administrative,
Emploi : Secrétaire de Mairie,
Cadre d'emplois : Adjoint Administratif
Grade : Adjoint administratif principal 2ème Classe,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Article 4 :

De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Article 5 :

De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème Classe, échelon 10.

Article 6 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

Article 7 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D- 20240043 - CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE AGENT TECHNIQUE

Le Maire, rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 mai 2021, Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire d'agent technique en raison d'un accroissement temporaire d'activité,

Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps complet, en raison d'un accroissement d'activité pour exercer les fonctions d'agent technique.

L'emploi est créé au grade d'Adjoint Technique Territorial à l'échelon 1.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la création d'un poste non titulaire d'agent technique, à temps complet, avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

D- 20240044 - NUMEROTATION 1

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue de la Croix Blanche – Bourg d'Assais. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
G 1184		9 Bis rue de la Croix Blanche	9 rue de la Croix Blanche

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Sortie de Christophe POTET à 19H07

9 élus sont présents avec 1 procuration : 10 votants

D- 20240045 - NUMEROTATION 2

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue de la Croix Blanche – Bourg d'Assais. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
G 1056		11 rue de la Croix Blanche	9 Bis rue de la Croix Blanche
G 1094 et G 1222		rue de la Croix Blanche	9 Bis rue de la Croix Blanche
G 1185		9 bis rue de la Croix Blanche	11 rue de la Croix Blanche

G 1221 et G 1250		rue de la Croix Blanche	11 rue de la Croix Blanche
G 1190		rue de la Croix Blanche	11 rue de la Croix Blanche

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

D- 20240046 – NUMEROTATION 3

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue de la Croix Blanche – Bourg d'Assais. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
G 1040, G 1252, G 1254 et G 1255		rue de la Croix Blanche	15 rue de la Croix Blanche

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Retour de M. Christophe POTET à 19H09
10 élus sont présents avec 1 procuration : 11 votants

D- 20240047 – NUMEROTATION 4

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue de la Croix Blanche – Bourg d'Assais. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
G 908		15 rue de la Croix Blanche	13 Bis rue de la Croix Blanche
G 1249		rue de la Croix Blanche	13 Bis rue de la Croix Blanche

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

D- 20240048 – NUMEROTATION 5

La Mairie a été saisie d'une demande de numérotation concernant la rue Bardais – Maisoncelle. La proposition de numérotation est la suivante :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
ZO 54		Le Vigneau	11 rue Bardais
ZO 51		Le Vigneau	11 rue Bardais
A 1253		9 rue Bardais	11 bis rue Bardais

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la numérotation d'habitation proposée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire commence les questions diverses en annonçant qu'une personne est intéressée pour reprendre la boulangerie de la commune. Le dossier est en train d'être élaboré.

Il continue en informant l'Assemblée qu'une réunion est prévue avec le député FIEVET le 7 juin à 10H00. Il informe également qu'une rencontre a eu lieu chez Claire BURVAIN avec pour thème l'eau potable. Cette rencontre était organisée par le SEVT. Monsieur Le Maire a noté qu'il est difficile actuellement d'avoir de l'eau potable à cause de la turbidité et des pesticides dans l'eau pompée.

Il poursuit, et déclare qu'une battue administrative est programmée route de CRAON à cause des blaireaux qui creusent sous la chaussée. La route devra être refaite.

Il y aura une réunion de l'Interassociation d'Assais Les Jumeaux mercredi 29 mai à 20H30.

Les élus discutent ensuite du problème d'un carrefour à Maisoncelle. Il y a dangerosité à cause des poids lourds.

Il faudra reprendre RDV avec M. OVAL pour l'aménagement du bourg d'Assais.

Puis, les élus discutent du problème des chats errants dans différents bourgs de la commune. En particulier aux Jumeaux et à Cerzay. Monsieur Jean-Louis RIDOUARD souligne qu'il y a également un problème de chien qui poursuit les piétons au lotissement La Vallée de la Cour.

Monsieur Adrien MILLET évoque ensuite un problème de renards à Cerzay. Plusieurs animaux domestiques (poules, coqs, oies...) ont été attaqués et tués. Il demande que soit organisée une battue car la population grandie.

Les élus font ensuite un point sur différents devis reçus pour des travaux.

Monsieur Fabrice DURAND informe l'Assemblée que les agents des services techniques passent le broyeur et tondent la pelouse sur la commune. Les plaques de rues usées ont été relevées. Un devis va être demandé pour les remplacer.

Les élus discutent ensuite d'une réserve incendie aux Jumeaux à refaire. Il faudrait enlever la haie pour garder le grillage propre. Monsieur Jean-Louis RIDOUARD précise que d'autres réserves incendie sur la commune ont besoin de travaux.

Monsieur RIDOUARD poursuit en annonçant qu'il y a deux nouvelles recrues pour le centre de secours de la commune. Il y a maintenant 14 personnes.

Monsieur Christian PRUNIER informe les élus qu'il manque une balise au croisement Thénézay/Fouilloux et que les poteaux pour la fibre ont été installés à Desmoulines.

Monsieur Joël NERBUSSEON informe l'Assemblée qu'il manque de la peinture au sol pour la voirie à Vitray et Migny. Monsieur Fabrice DURAND lui répond que cela va être fait.

Monsieur NERBUSSEON déclare également que l'entretien des abords de la centrale électrique n'a pas été fait depuis longtemps. Il faudra contacter la société.

Pour finir, Messieurs NERBUSSEON et DURAND discutent de l'achat d'un tracteur pour les services techniques. Deux devis ont été demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.

**La Secrétaire de Séance,
Sabrina LAURENTIN**

**Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN**

D – 20240037	<u>BAIL A FERME GAEC LAURENTIN - MITTAUD - FERMAGE CCAS</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240038	<u>CONVENTION DE PARTAGE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN POTEAU INCENDIE SITUE A DESMOULINES</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240039	<u>SUBVENTION ASSOCIATION 2024</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240040	<u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240041	<u>OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BA LOTISSEMENTS ASSAIS LES JUMEAUX</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240042	<u>CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240043	<u>CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE AGENT TECHNIQUE</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240044	<u>NUMEROTATION 1</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240045	<u>NUMEROTATION 2</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240046	<u>NUMEROTATION 3</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240047	<u>NUMEROTATION 4</u>	Acceptée à l'unanimité
D – 20240048	<u>NUMEROTATION 5</u>	Acceptée à l'unanimité

NOMS DES PRESENTS	FONCTIONS	SIGNATURES
ADAMO Fabrice	Conseiller Municipal	
DURAND Fabrice	Maire-Délégué et 1 ^{er} Adjoint	
LAURANTIN Jean-Claude	Maire	
LAURENTIN Annie	Conseillère Municipale	
LAURENTIN Sabrina	Conseillère Municipale	
MILLET Adrien	Conseiller Municipal	
NERBUSSON Joël	Conseiller Municipal Délégué	
NIKSARLIAN Alexandre	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Jean-Claude LAURANTIN
POTET Christophe	3 ^{ème} Adjoint	
PRUNIER Christian	Conseiller Municipal	
RIDOUARD Jean-Louis	2 ^{ème} Adjoint	
RIVALLEAU Sophie	Conseillère Municipale	Absente excusée